

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

26 janvier 2023

DATE D'AFFICHAGE

26 janvier 2023

Nombres de conseillers

en exercice : 14

présents : 8

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 31 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BELFORT, Mme GUYON, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : Mme DEMAYA donne pouvoir à Mme Sylvie LE DRÉAU,
Mme DESBOIS donne pouvoir à Mme Nicole GUYON,
M. COLIN donne pouvoir à Mme Martine COUET,
M. BARRIER donne pouvoir à M. Fabien LECERF,
Mme EL KRIMI,
M. FIMIEZ

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

4. Convention de groupement de commande travaux voirie avec la Communauté de communes

Délibération DE03-31012023

Madame le Maire, présente au Conseil municipal le projet de convention de groupement de commandes organisé pour la passation d'un marché pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) en agglomération, hors agglomération et sur le patrimoine de la Communauté de communes à partir de 2024.

Le coordonnateur de ce groupement de commandes est la Communauté de communes du Val de Sarthe. La durée du groupement est fixée du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Le membre du Conseil municipal désigné pour intervenir à la commission d'appel d'offres est Fabien LECERF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer au groupement de commande susmentionné et autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tous documents relatifs au marché concernant la commune.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 4 février 2023

Le Maire
Martine COUET



Le secrétaire
Fabien LECERF